



# CPF

## PRESENTATION

Le compte CPF est crédité chaque année de 500 € par an pour les salariés travaillant au minimum à mi temps, avec un plafond de 5000 €. Pour une durée de travail inférieure, l'alimentation du compte est proratisé. Ce montant annuel est porté à 800 euros par an pour les salariés sans diplôme (plafond 8000 €).

Le CPF peut être mobilisé à tout moment par son titulaire qu'il soit en situation de travail ou demandeur d'emploi.

La formation peut être suivie pendant le temps de travail avec accord de l'employeur (demander une autorisation d'absence), hors temps de travail sans accord de l'employeur.

## OBJECTIFS

Donner aux individus plus d'autonomie et de liberté pour accéder, à leur initiative, à une formation leur permettant de construire ou de sécuriser leur parcours professionnel tout au long de leur vie active.

## UTILISER SON CPF

Chaque titulaire peut accéder à son compte CPF sur [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr) ou via son application mobile. Il permet de suivre le montant disponible sur son CPF et d'accéder au catalogue des formations éligibles.

Pour mobiliser son compte, il suffit de choisir sa session de formation et de s'inscrire directement en ligne.

## FINANCEMENT DE LA FORMATION

Si les droits acquis au titre du CPF ne sont pas suffisants pour financer une formation, le complément reste à la charge du titulaire du compte et est payable directement sur le site en début de formation. La Caisse des dépôts gère les fonds et procède au paiement des organismes de formation.

Des financements supplémentaires peuvent être octroyés par l'employeur, l'OPCO, l'Etat, les Régions le pôle emploi, l'agefiph, le FAF des non-salariés, la chambre régionale de métiers et de l'artisanat... selon la situation du titulaire.

## PROCEDURE A SUIVRE

- S'inscrire sur une session de formation gérée par **APFA** sur le site [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)
- Contacter l'organisme de formation pour faire parvenir votre dossier d'inscription, passer les tests d'exigences préalables, et les épreuves de sélection.
- Vous rapprocher de votre employeur, de votre OPCO ou du pôle emploi pour étudier les possibilités de financements complémentaires.

---

Contact : **Zakia BOINAHERI** - Tel : 04 91 81 36 14 - Mail : [zakia.boinaheri@apfa.fr](mailto:zakia.boinaheri@apfa.fr)

---